

# PROCES VERBAL SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 6 mars 2024 à 10h00

Convocation du Conseil Municipal : le 27/02/2024

## Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2024.

- 1 Comptes de gestions 2023 : Budgets Commune / AEP / Assainissement / Lotissement / Multiservices
- 2 Comptes administratifs 2023: Budgets Commune / AEP / Assainissement / Lotissement / Multiservices
- 3 Délibération affectation du résultat
- 4 Enlèvement lampe Bournet (S4602200176)
- 5 Opération 41564MEP, Remplacement driver HS sur LEP 80
- 6 Vente du camping municipal
- 7 Tarif occupation salle des fêtes
- 8 Ouverture poste adjoint administratif
- 9 Plan de financement amende de police
- 10 Informations et questions diverses

Le Vendredi 6 mars 2024 : réunion du conseil municipal.

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à .....
VILLEPONTOUX R	X			DEHAN R	X		
ROCHELLI L	X			BONNET D	X		
LAVERGNE JP	X			SANCHEZ L	X		
GLEYZE D	X			CRUBILIE B	X		
VITRAC O	X						
EWANGELISTA C		X					
JOUGLAS F		X					
GOUZOU MONT	X						

La séance est ouverte à 10 h 00 sous la présidence de M. Régis Villepontoux, le Maire.

M. Romain DEHAN est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19/01/2024.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve le compte rendu du 19/01/2024.

M. Régis Villepontoux propose d'ajouter au conseil municipal du jour une délibération concernant la durée d'amortissement du multiservices.

A l'unanimité des personnes présentes, le point est ajouté au conseil du jour.

Le programme du conseil étant important, M. Régis Villepontoux propose aux conseiller municipaux de reporter le point 7 – Tarif occupation salle des fêtes à un prochain conseil.

A l'unanimité des personnes présentes, le point est reporté.

## Nouvel ordre du jour

1. Comptes de gestions 2023 : Budgets Commune / AEP / Assainissement / Lotissement / Multiservices
2. Comptes administratifs 2023: Budgets Commune / AEP / Assainissement / Lotissement / Multiservices
3. Délibération affectation du résultat
4. Amortissement du Multiservices Rural
5. Enlèvement lampe Bournet (S4602200176)
6. Opération 41564MEP, Remplacement driver HS sur LEP 80
7. Vente du camping municipal
8. Ouverture poste adjoint administratif
9. Plan de financement amende de police
10. Informations et questions diverses

Mme Corniot, Conseiller aux décideurs locaux (SGC St Céré) présente les Compte de gestion 2023 du budget de la commune ainsi que des budget annexes : AEP (Eau potable), Assainissement, Lotissement le Peyralou et Multiservices rural.

<b>N°6_2024 OBJET : Approbation des comptes de gestion 2023 COMMUNE, AEP, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT LE PEYRALOU, MULTISERVICES RURAL</b>
--

**Après** s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire.

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

<b>VOTES</b>	<b>Pour</b>	<b>10</b>	<b>Contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>	<b>Refus de vote</b>	<b>0</b>
--------------	-------------	-----------	---------------	----------	--------------------	----------	----------------------	----------

**décide à l'unanimité,**

**D'approuver** les comptes de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2023 et concernant le budget COMMUNAL et les budgets annexes des services : AEP, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT LE PEYRALOU, MULTISERVICES RURAL, Ces comptes de gestion, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

-----  
Après avoir présenté les comptes administratifs 2023, M. Régis Villepontoux quitte la salle du conseil.  
-----

**N° 7\_2024 OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Laurent ROCHELLI (1er Adjoint), délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Régis VILLEPONTOUX (Maire), après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		201 218.87	86 745.10		86 745.10	201 218.87
Opérations exercice	750 903.85	808 135.26	134 295.00	226 821.19	885 198.85	1 034 956.45
<b>Total</b>	<b>750 903.85</b>	<b>1 009 354.13</b>	<b>221 040.10</b>	<b>226 821.19</b>	<b>971 943.95</b>	<b>1 236 175.32</b>
Résultat de clôture		258 450.28		5 781.09		264 231.37
Restes à réaliser			46 966.35	34 106.88	46 966.35	34 106.88
<b>Total Cumulé</b>		<b>258 450.28</b>	<b>46 966.35</b>	<b>39 887.97</b>	<b>46 966.35</b>	<b>298 338.25</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>258 450.28</b>	<b>7 078.38</b>			<b>251 371.90</b>

2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

<b>VOTES</b>	<b>Pour</b>	<b>9</b>	<b>Contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>	<b>Refus de vote</b>	<b>0</b>
--------------	-------------	----------	---------------	----------	--------------------	----------	----------------------	----------

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

**N° 8\_2024 OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET EAUX**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Laurent ROCHELLI (1er Adjoint), délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Régis VILLEPONTOUX (Maire), après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		28 413.79	42 545.87		42 545.87	28 413.79
Opérations exercice	89 611.83	85 886.09	50 241.10	95 383.09	139 852.93	181 269.18
<b>Total</b>	<b>89 611.83</b>	<b>114 299.88</b>	<b>92 786.97</b>	<b>95 383.09</b>	<b>182 398.80</b>	<b>209 682.97</b>
Résultat de clôture		24 688.05		2 596.12		27 284.17
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00		
<b>Total Cumulé</b>	<b>0.00</b>	<b>24 688.05</b>	<b>0.00</b>	<b>2 596.12</b>	<b>0.00</b>	<b>27 284.17</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>24 688.05</b>		<b>2 596.12</b>		<b>27 284.17</b>

2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

<b>VOTES</b>	<b>Pour</b>	<b>9</b>	<b>Contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>	<b>Refus de vote</b>	<b>0</b>
--------------	-------------	----------	---------------	----------	--------------------	----------	----------------------	----------

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

**N° 9\_2024 OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Laurent ROCHELLI (1er Adjoint), délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Régis VILLEPONTOUX (Maire), après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1)lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 881.65	0.00	170 337.78	0.00	172 219.43
Opérations exercice	74 328.80	67 608.41	11 745.88	28 041.17	86 074.68	95 649.58
<b>Total</b>	<b>74 328.80</b>	<b>69 490.06</b>	<b>11 745.88</b>	<b>198 378.95</b>	<b>86 074.68</b>	<b>267 869.01</b>
Résultat de clôture	4 838.74			186 633.07		181 794.33
Restes à réaliser			98 300.00	0.00		
<b>Total Cumulé</b>	<b>4 838.74</b>	<b>0.00</b>	<b>98 300.00</b>	<b>186 633.07</b>	<b>103 138.74</b>	<b>186 633.07</b>
Résultat définitif	4 838.74			88 333.07		83 494.33

2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

<b>VOTES</b>	<b>Pour</b>	<b>9</b>	<b>Contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>	<b>Refus de vote</b>	<b>0</b>
--------------	-------------	----------	---------------	----------	--------------------	----------	----------------------	----------

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

**N° 10\_2024 OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET LOTISSEMENT PEYRALOU**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Laurent ROCHELLI (1er Adjoint), délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Régis VILLEPONTOUX (Maire), après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1)lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		882.15	21 430.81	0.00	21 430.81	882.15
Opérations exercice	181 431.15	181 263.75	160 000.34	181 431.15	341 431.49	362 694.90
<b>Total</b>	<b>181 431.15</b>	<b>182 145.90</b>	<b>181 431.15</b>	<b>181 431.15</b>	<b>362 862.30</b>	<b>363 577.05</b>
Résultat de clôture		714.75		0.00		714.75
Restes à réaliser			0.00	0.00		
<b>Total Cumulé</b>	<b>0.00</b>	<b>714.75</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>714.75</b>
Résultat définitif		714.75		0.00		714.75

2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

<b>VOTES</b>	<b>Pour</b>	<b>9</b>	<b>Contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>	<b>Refus de vote</b>	<b>0</b>
--------------	-------------	----------	---------------	----------	--------------------	----------	----------------------	----------

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

## N° 11\_2024 OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET MULTISERVICES RURAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Laurent ROCHELLI (1er Adjoint), délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Régis VILLEPONToux (Maire), après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		293.17	0.00	9 357.92	0.00	9 651.09
Opérations exercice	12 209.30	16 439.06	283 227.02	343 440.10	295 436.32	359 879.16
<b>Total</b>	<b>12 209.30</b>	<b>16 732.23</b>	<b>283 227.02</b>	<b>352 798.02</b>	<b>295 436.32</b>	<b>369 530.25</b>
Résultat de clôture		4 522.93		69 571.00		74 093.93
Restes à réaliser			0.00	0.00		
<b>Total Cumulé</b>	<b>0.00</b>	<b>4 522.93</b>	<b>0.00</b>	<b>69 571.00</b>	<b>0.00</b>	<b>74 093.93</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>4 522.93</b>		<b>69 571.00</b>		<b>74 093.93</b>

2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

<b>VOTES</b>	<b>Pour</b>	<b>9</b>	<b>Contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>	<b>Refus de vote</b>	<b>0</b>
--------------	-------------	----------	---------------	----------	--------------------	----------	----------------------	----------

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

M. Régis Villepontoux revient dans la salle du conseil.

## N° 12\_2024 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 BUDGET COMMUNAL

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un EXCEDENT de 258 450,28 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report) nouveau – dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – recette 002)	201 218,87
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>57 231,41</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	258 450,28
<b>A – EXCEDENT au 31/12/2023</b>	<b>258 450,25</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit	7 078,38
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – recette 002)	251 371,90
<b>B- DEFINIT AU 31/12/2023</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter – dépense 002	0,00

<b>VOTES</b>	<b>Pour</b>	<b>10</b>	<b>Contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>	<b>Refus de vote</b>	<b>0</b>
--------------	-------------	-----------	---------------	----------	--------------------	----------	----------------------	----------

**N° 13\_2024 OBJET : Durée amortissement suite à la fin des travaux du multiservices rural**

Le maire,

**Rappel** que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à assurer son renouvellement. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations.

**Rappel** que la construction du Multiservice rural est terminé.

**Propose** les durées d'amortissement ci-dessous

BIEN	N° INVENTAIRE	DUREE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE
Multiservices rural	001	30 ans	435 997,15
Achat licence IV	003	10 ans	11 500,00
Aménagement espaces vert	016	4 ans	2 313,40
Store Solarbaie	475	3 ans	1 708,55
Subvention Etat DETR		30 ans	90 000,10
Subvention Département		30 ans	50 475,00
Subvention Fonds concours Cauvaldor		30 ans	50 000,00
Subvention Région		30 ans	82 000,00

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

VOTES	Pour	10	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

**décide à l'unanimité,**

**De valider** cette proposition.

**Autorise** M. le Maire à inscrire et créditer les lignes budgétaires correspondant à cette décision d'amortissement.

M. Olivier VITRAC quitte la salle du conseil.

**N°14\_2024 OBJET : Enlèvement éclairage public, lieu-dit Bournet (S4602200176)**

Monsieur le Maire,

Propose l'enlèvement de l'éclairage public au lieu-dit Bournet, lampe S4602200176.

**Après en avoir délibéré,**

VOTES	Pour	9	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

**et à l'unanimité, le conseil municipal**

1) approuve la proposition,

2) autorise M. le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

**N° 15\_2024 OBJET : Eclairage public – Opération 41564MEP – Montant des travaux**

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet d'éclairage public : opération 4156MEP remplacement driver HS sur LEP 80.

Après en avoir délibéré,

<b>VOTES</b>	<b>Pour</b>	<b>9</b>	<b>Contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>	<b>Refus de vote</b>	<b>0</b>
--------------	-------------	----------	---------------	----------	--------------------	----------	----------------------	----------

et à l'unanimité, le conseil municipal

- 1) approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- 2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024,
- 3) s'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415,
- 4) autorise M. le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

**N° 16\_2024 OBJET : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

Le maire informe que :

Conformément à l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Considérant** qu'en raison de l'arrêt de travail de Nathalie LAVERGNE, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de 1 poste à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré

<b>VOTES</b>	<b>Pour</b>	<b>9</b>	<b>Contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>	<b>Refus de vote</b>	<b>0</b>
--------------	-------------	----------	---------------	----------	--------------------	----------	----------------------	----------

et à l'unanimité, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Article 1 :** De créer un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.
- Article 2 :** Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, échelon 9
- Article 3 :** Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 / 04 / 2024. *(au plus tôt, la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité).*
- Article 4 :** Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**N° : 17\_2024 OBJET : Sécurisation traversée de Pinsac – Demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal un projet pour la sécurisation de la traversée de Pinsac, comprenant l'achat de coussins berlinois.

Il informe l'assemblée que ce projet peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à en faire la demande.

**Après en avoir délibéré,**

<b>VOTES</b>	<b>Pour</b>	<b>1</b>	<b>Contre</b>	<b>5</b>	<b>Abstentions</b>	<b>3</b>	<b>Refus de vote</b>	<b>0</b>
--------------	-------------	----------	---------------	----------	--------------------	----------	----------------------	----------

**le conseil municipal**

décide de ne pas donner suite à cette proposition,

décide d'attendre l'année 2025 afin d'avoir une plus grande possibilité de financement.

-----  
M. Olivier VITRAC revient dans la salle du conseil.

-----  
Un résumé des projets de chaque acheteur est fait par les élus les ayants rencontrés.

M. Didier BONNET, M. Benoit CRUBILIE, M. Dominique GLEYZE, M. Laurent ROCHELLI et Mme Leila SANCHEZ (représentant plus d'un tiers du conseil) demande à ce que le scrutin soit organisé à bulletin secret.

Le scrutin est effectué à bulletin secret. Le dépouillement a eu lieu dès la fin du vote, par le secrétaire de séance.

**N° 18\_2024 OBJET : Vente camping municipal**

Le maire,

**Rappel** la délibération 68\_2023 par laquelle le conseil municipal a autorisé la vente du camping municipal situé 190, impasse de Beauregard 46200 Pinsac, référence cadastrale ZC11 et ZC12.

**Explique** que 2 offres d'achat au montant de 80 000 € ont été déposés par :

- M. Loïc Simon et Mme Mina NADERI
- M. Jérôme RIGAL.

**Après en avoir délibéré, et après un vote à bulletin secret (M. Loïc Simon et Mme Mina NADERI : 5 ; M. Jérôme RIGAL : 4 ; Abstention : 1)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Décide** d'accepter l'offre d'achat de Loïc SIMON né le 10/09/1992 à Cherbourg-Octeville et de Mina NADERI née le 18/04/1992 à Poitiers.

**Autorise** M. le Maire ou son représentant délégué, à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

-----  
**Questions diverses**

Aucune question  
-----

La séance est levée à 13h30

Le secrétaire de séance

Romain DEHAN



Le Maire

Régis VILLEPONTOUX

